

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ORDINET
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres dangers :	Aucun(e)

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R38: Irritant pour la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: des hydrocarbures
Pictogramme(s) de danger:	 
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

Informations additionnelles sur les dangers:

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	50-75	F	11	B
pentane	109-66-0	203-692-4	10-25	F+,Xn,N	12-51/53-65-66-67	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	10-25	F,Xi	11-36-67	B
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	931-254-9	10-25	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	203-539-1	1-5		10-67	A
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-coco alkyl derivs.	61791-31-9	263-163-9	<0.5	C,N	22-34-50	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
éthanol; alcool éthylique		64-17-5	200-578-6	50-75	Flam. Liq. 2	H225	B
pentane	01-2119459286-30	109-66-0	203-692-4	10-25	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119484651-34	64742-49-0	931-254-9	10-25	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,P
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	1-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

		9	696-9			
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006						
P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
		VLE	750 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			

Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m3
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
la peau et les mains :	Porter des gants (nitrile)
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)	
Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.755 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

9.2. Autres informations

COV: 875 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

pentane	109-66-0	LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	LC50 fish	6812 mg/l
		EC50 daphnia	23300 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 fish	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	> 1 mg/l
		EC50 daphnia	3.87 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

IATA/ICAO - CAO 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.
R11: Facilement inflammable.
R12: Extrêmement inflammable.
R22: Nocif en cas d'ingestion.
R34: Provoque des brûlures.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies



Nom du produit :	ORDINET	Date de création/révision :	18.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000531_2_20130918	Remplace :	BDS000531_20110922

respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE
CHAPITRE :

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

